

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean LEFEVRE Date et signature (2) : 22/12/98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
... Travail corporel en thérapie psychomotrice....

CODE DE L'U.F. (3)	94601043451	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 17.12.98

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration

TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE.

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION:

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du Conseil de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, la formation a pour finalité de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable:

- de posséder une conscience de son fonctionnement corporel global et une "aisance" corporelle qui lui permette d'utiliser son corps comme outil dans la relation thérapeutique en psychomotricité;

- de relier aux référents théoriques de la démarche thérapeutique psychomotrice les expériences corporelles vécues, les conceptualiser et les analyser dans des perspectives d'observation, de compréhension et d'intervention;

- de relier ces mêmes éléments à sa pratique d'intervention psychomotrice;

- de maîtriser des moyens techniques d'intervention à médiation corporelle;

- d'élargir sa palette de techniques d'intervention à médiation corporelle.

TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES:

L'étudiant doit être capable, à partir d'une situation tirée de sa pratique de psychomotricien,

- de développer une méthodologie pertinente et
- d'analyser la relation développée.

Titres pouvant en tenir lieu:

Graduat, post-graduat ou diplôme de spécialisation en psychomotricité.

En outre, et dans tous les cas, le candidat devra justifier d'une activité professionnelle ou bénévole dans le domaine de la psychomotricité.

22/12/98

TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE.

Annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS:

Il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 20 apprenants.

PROGRAMME DES COURS :Techniques d'intervention en thérapie psychomotrice :

Le cours vise à rendre l'étudiant capable :

- d'accroître son degré de maîtrise de diverses techniques d'intervention à médiation corporelle ;
- d'élargir sa palette de techniques d'intervention à médiation corporelle ;
- de proposer et de justifier, en situation d'intervention thérapeutique, une technique adéquate.

Méthodologie spéciale : exercices didactiques de thérapie psychomotrice

le cours vise à rendre l'étudiant capable:

- d'être à l'aise dans son corps comme référence d'identification ;
- d'accroître ses possibilités de s'accorder corporellement au bénéficiaire de l'intervention par une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise de son outil corporel ;
- de « se mettre en jeu » corporellement dans l'intervention ;
- de ressentir et d'analyser son vécu corporel et relationnel en situation d'intervention ;
- de prendre conscience et d'explicitier ce qu'il fait vivre à l'autre dans une intervention à médiation corporelle.

Séminaires : aspects psychosociaux, philosophiques et éthiques de la thérapie psychomotrice

Le cours vise à rendre l'étudiant capable :

- d'analyser le sens et les limites de l'intervention thérapeutique à médiation corporelle dans une équipe pluridisciplinaire, dans une organisation, dans la société ;
- de développer des pistes d'action sur le contexte d'intervention (famille, institution,...) indispensables à la mise en œuvre d'une thérapie ;
- de développer un questionnement philosophique, déontologique et éthique à propos de la pratique thérapeutique en psychomotricité.

TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE.

Annexe 5

CAPACITES TERMINALES:

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera, au moyen d'un document écrit servant de base à un entretien oral, qu'il est capable:

- de justifier l'utilisation d'une technique d'intervention à médiation corporelle;
- de tenir compte du contexte de l'intervention;
- d'analyser son implication corporelle dans une intervention psychomotrice à caractère thérapeutique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la qualité de son auto-analyse par rapport à l'intervention thérapeutique à médiation corporelle;
- de la pertinence des éléments de questionnement déontologique développés.

22/12/98

TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS:

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra faire la preuve dans le domaine de l'intervention à médiation corporelle:

- d'une formation dûment attestée,
- d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1999-01-05 - Ouverture au plus tôt le 1999-01-30
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes :					Clas
		Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
2624 U	TRAVAIL CORPOREL EN THERAPIE PSYCHOMOTRICE						SCPA
		180	140	40	0	0	
	Code :	04552003451 Orientation :					
	Domaine de formation :	302					

Franchimont
 Christelle FRANCHIMONT

P.O. Nicole Schets
 Directrice f.f.

Attachée

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 07, JAN, 1999

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 11, 01, 99

INSPECTEUR : . . M. Monnier . .

ENVOI INSPECTEUR : 12, 01, 99 RETOUR SOUHAITE : 20, 01, 99 EFFECTIF : 25, 01, 99

RENOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : 03, 02, 99

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : 25, 01, 99 RETOUR LE : 10, 02, 99

RENOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 15 FEV. 1999

Transmis à Rouven Bouillot

By 25.01.99



Ministère
de la Communauté
française

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

R. MONNIER

le 13/01/1999

Note relative au document 8-bis intitulé : **travail corporel en thérapie psychomotrice**
émanant du réseau libre confessionnel (M.J.LEFEVRE)

Selon quelles références les éléments de questionnement déontologiques développés seront-ils évalués ? (cf ; capacités terminales) .

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Service général de l'Enseignement de promotion sociale , de l'Enseignement artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Cité administrative de l'Etat , boulevard Pacheco , 19 - boîte 0 - 1010 BRUXELLES

Tél/Fax : 02/2105875

Site internet <http://www.cfwb.be>
Téléphone vert (0800) 20 000

Secrétariat permanent de la Commission de concertation et du Conseil supérieur
de l'enseignement de promotion sociale

C.A.E. - Boulevard Pachéco 19 bte 0 - Bureau 4006 - 1010 BRUXELLES.

Tél. : 02/210 58 95 - Fax : 02/210 59 86

De la part de Gérard BOUILLLOT, secrétaire permanent

A l'attention de : *M. COLLINET, Inspecteur coordonnateur*

*La remarque de l'inspecteur a été rencontrée en introduisant
le questionnaire déontologique dans le cadre du Séminaire.
Avec l'assurance de ma parfaite considération.*

*GB - M.S.
03/06/99*